

Déclaration plénière du MSC sur le PTPA 2020-2023

18 octobre 2018

Ahmed Mansour - Coalition internationale Habitat, HIC (Egypte)

Le plan de mise en œuvre du CSA a convenu que « *toutes les activités du PTPA sont conçues, planifiées et mises en œuvre de manière à promouvoir : la résilience des moyens de subsistance ; l'attention portée aux personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; une approche multisectorielle inclusive et participative ; une prise de décision fondée sur des données probantes ; la durabilité environnementale, économique et sociale ; l'égalité des genres, les droits des femmes et des filles et l'émancipation des femmes dans le cadre de la sécurité alimentaire et la nutrition* ».

Le MSC analyse les questions critiques et émergentes du point de vue de ce qui est essentiel pour ceux qui sont les plus marginalisés dans notre système alimentaire - les petits producteurs d'aliments, les peuples autochtones, les travailleurs, les femmes, les jeunes et les populations urbaines marginalisées. Il s'agit d'un processus continu au sein du MSC, qui s'appuie sur une analyse commune de l'avenir de ceux qui vont nourrir le monde et de la manière dont ils vont le faire.

Le système alimentaire mondial continue de nous faire défaut et nous ne mettons pas pleinement en œuvre les normes et les engagements pris ici dans cet espace et dans le système des Nations Unies en général.

Nous devons donc nous poser les questions les plus critiques concernant l'avenir de nos systèmes alimentaires : Est-ce que nous voulons, nous, les paysans, les pêcheurs, les pasteurs et les nombreux petits producteurs alimentaires, continuer à nourrir le monde ? Voulons-nous le droit à une alimentation adéquate pour tous ? Serons-nous capables de protéger nos territoires et nos ressources face à l'accaparement des terres et des ressources et les impacts du changement climatique ? A terme, qui décidera de l'avenir de nos systèmes alimentaires ?

Le CSA doit à la fois s'attaquer aux facteurs de causalité et fournir les éléments constitutifs pour la réalisation de systèmes alimentaires durables et équitables.

Il est urgent de changer la perspective selon laquelle l'avenir du système alimentaire est un scénario déjà écrit... Le PTPA doit contribuer à la construction d'un avenir conforme à la vision du CSA.

Le MSC est guidé par deux éléments principaux.

L'élément central du PTPA 2020-2023 est l'étude de la réalisation des droits humains. Le droit à l'alimentation ne peut être réalisé si d'autres droits sont violés. Le PTPA devra accorder une attention particulière:

- aux droits des femmes, des jeunes et des enfants...
- à la criminalisation des défenseurs des droits humains et des territoires, en protégeant leur espace politique
- à l'impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition et sur le droit à l'alimentation des investissements à grande échelle et des règles du marché international
- aux inégalités croissantes, à la concentration croissante du pouvoir des entreprises et les conflits d'intérêts qui en résultent au sein des systèmes alimentaires. Nous ne devons pas avoir peur d'aborder des questions aussi difficiles.

Le deuxième élément central du MSC est la transformation de nos systèmes alimentaires. La souveraineté alimentaire est au cœur de la transformation de nos systèmes alimentaires pour garantir les droits humains et garantir l'accès à la terre, aux territoires, à la biodiversité, aux connaissances traditionnelles et à la justice climatique.

Dans cette perspective, le PTPA devrait aborder les questions critiques suivantes :

- L'accès à et le contrôle sur les ressources naturelles et les territoires pour les petits producteurs de denrées alimentaires, les peuples autochtones, les femmes et les jeunes
- La conservation de la biodiversité et des ressources génétiques, leur utilisation durable, en tenant compte des connaissances traditionnelles, et les processus inclusifs d'évaluation des technologies, car ils sont essentiels pour renforcer la résilience des écosystèmes et les moyens de subsistance des populations.
- Le changement climatique étant donné que le système alimentaire industriel actuel y contribue et qu'il a un impact critique sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

La question clé demeure donc : Qui décidera de l'avenir de nos systèmes alimentaires ? Le processus inclusif du PTPA doit conduire à renforcer les politiques publiques et le rôle des États, car il doit rendre compte de leurs responsabilités politiques et juridiques dans la réalisation du Droit à l'alimentation. Le prochain plan de travail pluriannuel doit donc s'inscrire dans le cadre de l'engagement renouvelé des États en faveur de la vision du CSA réformé.